

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	35	36

Date de la convocation
20 mars 2024

Numéro de la délibération
24-12

Objet de la Délibération

Affectation du résultat 2023



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 9 avril 2024
Et publication ou notification
Le 9 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle François Villon de Saint-Ay, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournoisis), Christophe SEVIN (suppléant de Miriane BONHOMET - Sougy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Laurent SEGANTI (suppléant de Mathieu MARTEAU - Trinay), Denis PELE (Saint-Péravy-la-Colombe), Mathieu NOËL (suppléant de Yves PINSARD - Bucy-St-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Christian ROUBALAY (suppléant de Odile BRET - Beauce la Romaine), Jean-Yves GUINARD (suppléant de Aurore CARO - Meung-sur-Loire), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Jean-Marie CORNIERE (Dry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA - Rozières-en-Beauce), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Philippe GAUDRY (suppléant de Anna LAMBOUL - Lailly en Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Yohann CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epièdes-en-Beauce).

A donné pouvoir : Mme Marie-Paule DUMINIL (Cercottes) à M. Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Claude PELLETIER (Chevilly).

Les invités : Hervé LEFEVRE (Maire de Rozières-en-Beauce).

Considérant les débats au sein de l'assemblée délibérante,

Entendu l'exposé du Président,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- d'affecter de façon obligatoire une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 (d'un montant de 54 053,66 €) en recette d'investissement à la couverture d'autofinancement au compte 1068 pour un montant de 1 870,95 €.
- d'affecter le reste de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023, d'un montant de 52 182,71 €, en recettes de fonctionnement au compte 002.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	35	36

- De reprendre en dépense d'investissement le montant de 1 870,95 € au compte 001.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Frédéric CUILLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce

Michel FAUGOUIN
Secrétaire de séance

Date de la convocation
20 mars 2024

Numéro de la délibération
24-12

Objet de la Délibération

Affectation du résultat 2023



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le